



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 44099

Texte de la question

Vingt-deux ans après l'invasion turque de l'été 1974, à la suite de laquelle Chypre a été, manu militari, coupée en deux, la population chypriote grecque ayant subi une véritable purification ethnique puisque 180 000 Chypriotes grecs ont été déracinés de leurs foyers et déplacés dans le sud de l'île, la question chypriote est toujours d'actualité, bien que certains fassent mine de s'accommoder de l'actuel statu quo. Les événements tragiques qui se sont déroulés à Chypre cet été, au cours desquels deux jeunes Chypriotes grecs ont été exécutés par la partie adverse, nous l'ont brutalement rappelé. Depuis vingt-deux ans, les nombreuses initiatives qui ont été menées, les propositions constitutionnelles qui ont été émises en vue de parvenir à un règlement, à l'initiative des différents secrétaires généraux des Nations unies ou de certains États, ont été vaines. Actuellement Chypre est dans l'antichambre de l'Europe et rien ne devrait logiquement l'empêcher de devenir membre à part entière de la famille européenne. D'ailleurs, M. Michel Barnier s'est rendu dans l'île et a rencontré le président de Chypre, M. Glafkos Clerides, et le leader de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktash. Aussi, M. André Labarrère demande à M. le ministre des affaires étrangères si la France compte prochainement prendre une initiative, en tant que pays leader de l'Union européenne et membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue de créer une dynamique nouvelle, en sollicitant les deux parties en présence et en formulant des propositions de nature à rapprocher les divergences et à trouver une solution équitable et durable, basée sur les résolutions des Nations unies.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur les événements tragiques qui se sont déroulés à Chypre ces derniers mois. La France a vivement déploré les incidents violents qui ont entraîné la mort de deux civils chypriotes grecs. Elle s'est également associée le 16 août dernier à la déclaration faite à cette occasion par la présidence au nom de l'Union européenne. D'autres incidents mortels sont malheureusement survenus par la suite. Ainsi, au mois de septembre, un soldat chypriote turc a trouvé la mort et un second a été grièvement blessé. À peine un mois plus tard, un civil chypriote grec était abattu sur la « ligne verte ». À chaque occasion, nous n'avons pas manqué d'appeler les parties au calme et à la retenue. Nous leur avons demandé de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter de nouveaux affrontements. À ce titre, nous souhaitons la reprise des pourparlers intercommunautaires pour permettre l'adoption de mesures concrètes destinées à faire baisser la tension sur la « ligne verte » comme, par exemple, l'extension de l'accord de 1989 de désaffectation des postes d'observation le long de la ligne de démarcation. L'ouverture, le 21 octobre, des pourparlers militaires indirects sous l'égide des Nations unies, constitue à cet égard un signal positif. Tant au sein de l'Union européenne qu'en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France poursuit ses efforts pour contribuer à la recherche d'une solution politique globale, juste et durable. Celle-ci devra s'inscrire dans le cadre des Nations unies et de la fédération bizonale et bicommunautaire que prévoient les résolutions du Conseil de sécurité. S'agissant de la question de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, le ministre délégué aux affaires européennes, lors de son voyage à Nicosie en juillet dernier, a réaffirmé que les négociations d'adhésion s'ouvriraient bien, comme prévu, six mois

apres la fin de la CIG (qui devrait s'achever vers la mi-1997) et qu'elles progresseraient d'autant plus rapidement qu'un reglement politique global et definitif serait en vue. Il a egalement rappele combien l'Union est attachee a la reussite d'un processus d'adhesion qui devrait effectivement, comme l'a souligne la declaration du Conseil ministeriel, concourir a la paix civile et etre conduit au benefice de la population de l'ensemble de l'ile.

Données clés

Auteur : [M. Labarrère André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44099

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5467

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6126